

COTISATIONS et LICENCES 2017-2018

COTISATIONS

Droit d'adhésion+Montant section	Enfant	Adulte
Section Animation		8 + 11 = 19 €
Section Pêche	8 + 33 = 41 €	8 + 54 = 62 €
Autres Sections	8 + 34 = 42 €	8 + 67 = 75 €

se décomposant en : **Droit d'adhésion** **Montant section**

- * La Licence FSASPTT à payer en sus est obligatoire pour la pratique des activités sportives
- * Fournir obligatoirement un certificat médical

Enfant : moins de 18 ans ou enfant à charge jusqu'à 20 ans

Les licences et cotisations sont à acquitter en début de saison, et avant la pratique des activités

L'adhésion doit être demandée lors de **la première activité pratiquée.**

Les adhérents peuvent accéder **aux autres activités** sous réserve d'un nouveau bulletin : tous les bulletins d'adhésion seront **donnés au trésorier de la section de la 1ère activité pratiquée avec le paiement.**

A charge à ce trésorier de transmettre le chèque et le bulletin à la section à laquelle l'adhérent demande à cotiser.

La clé de la salle de musculation peut être obtenue à la section GYMNASTIQUE après adhésion.

La clé des courts de tennis est à demander au responsable de la section Tennis.

- Elle sera délivrée après **paiement du surcoût éventuel de cotisation** -

LICENCES FSASPTT (prix fixés par la Fédération)

<i>Licence PRÉMIUM (1)</i>	17 €
<i>Licence Associée (1) (si licence délégataire dans toutes les activités de l'adhérent) (2)</i>	2 €
<i>Licence Stages</i>	10 €
<i>Licence Évènementielle</i>	2 €

(1) Particularités	Adhérents LA POSTE	Prix licences PRÉMIUM 0 € Associée 0 €
	Bénévoles	Prix licences PRÉMIUM 8,50 € Associée 2 €

Pavé du Bulletin d'adhésion à remplir

Montants Financiers	
Droit d'adhésion	
Licence FSASPTT	
Montant section	
Montant lic.dél	
Montant autre	
Montant Total	

(2) Licence délégataire : Licence à une autre fédération, comme Fédération Française de Tennis, Fédération Française de Ski, etc...